

# Le Hand-ball : ses règles de vie, son jeu

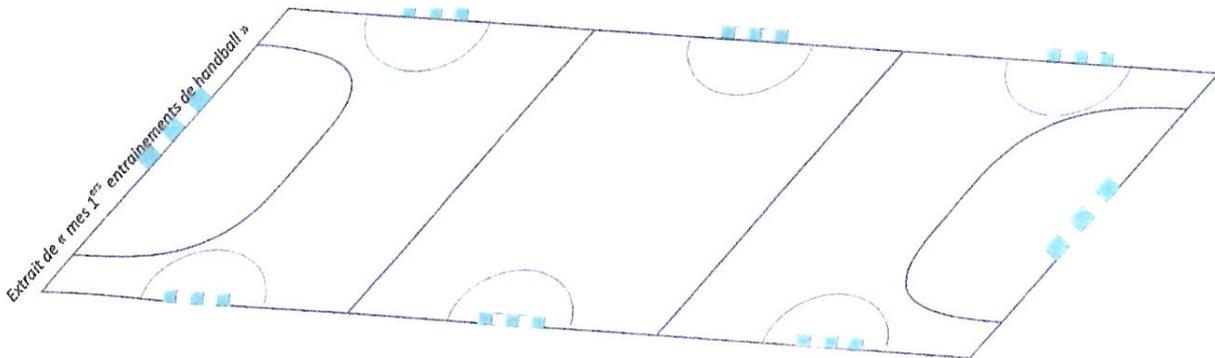
## Le Hand-ball : Définition

**Définition :** Sport collectif où 2 équipes numériquement équilibrées, évoluant dans un espace délimité, s'affrontent directement par l'intermédiaire d'un ballon, manipulable à une main, pour aller marquer, dans une cible verticale gardée et située dans une zone interdite, et pour en protéger une autre, et ce, dans le respect du règlement

- **sport ...:** activité physique impliquant des règles de jeu et des règles de vie...
- **...collectif :** ... qui fait appel à l'entraide et à la solidarité pour appliquer les principes fondamentaux du jeu ainsi qu'à un respect mutuel indéfectible.

## Mise en place - dispositif

La pratique du HAND s'exerce sur des terrains nettement délimités. Un terrain de handball (20 X 40 m) peut être divisé en trois terrains de 12m sur 20 m avec zone de but à 4 ou 5 m du but.



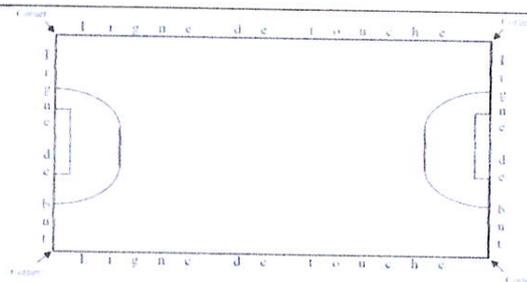
- Des buts : mini-buts, plots, tapis de gym posés contre le mur...
- Des ballons adaptés, de texture souple / mousse ou synthétique (ne faisant pas mal), de 13 à 15 cm de diamètre. Ils ne doivent pas faire mal et permettre une bonne préhension. En nombre suffisant : 1 ballon pour 2 à 3 élèves.
- Des maillots, chasubles ou dossards de couleurs différentes.
- Des coupelles, des plots, des bandes pour les limites.

## Les règles du jeu.

A l'école, comme dans la rencontre sportive scolaire, on applique des règles adaptées aux possibilités des enfants, en étant attentif de ne pas dénaturer l'activité. Dans l'Ain nous retenons le règlement suivant :

### REGLEMENT HANDBALL CYCLE 3 - USEP 01

Dispositif



20m x 12m environ. **Les cages** : mini hand : environ 2,40m x 1,70m. Zone à 5 m. La zone est réservée au Gardien de But (GB), **interdite** à tout autre joueur.

## **1) Le jeu en lui-même :**

### **Le dispositif**

Mise en place de repères clairs : Des espaces bien délimités, des dossards de couleurs différentes pour les joueurs

### **Les joueurs :**

Equipe de 5 joueurs : 4 joueurs de champ, 1 gardien de but et des remplaçants (nombre à déterminer en fonction du nombre d'élèves de la classe).

Etablir des règles de rotation afin que tous les enfants soient en jeu sur une durée égale.

**L'arbitrage :** se fera par les enfants. L'arbitrage est un objectif d'apprentissage durant tout le module : connaître le règlement, reconnaître les fautes de jeu, s'imposer comme arbitre (siffler et expliciter sa décision), appliquer une gestuelle adaptée). Du temps est consacré à ces apprentissages en cours de séance et en classe.

- Une équipe d'arbitres (5 ou 6) : Chronométrage et marque, ligne de but et zone (1 de chaque côté), 2 arbitres de champ.

### **Durée du cycle :**

Le module d'apprentissage « handball » se compose a minima de 12 séances d'une heure. Si un éducateur qualifié du comité de hand de l'Ain apporte son concours à l'enseignant, il intervient sur la moitié des séances au maximum (1 séance sur deux par ex).

### **Rôle de l'intervenant spécialisé dans le cadre de l'enseignement scolaire et rôle de l'enseignant :**

L'intervenant éventuel amène l'éclairage technique, montre et explique les situations d'apprentissage. La responsabilité pédagogique appartient à l'enseignant. L'enseignant doit tenir sa place et être en mesure de mener le cycle en autonomie. Il est donc indispensable qu'une concertation préalable et approfondie ait lieu entre l'enseignant et l'intervenant sur le projet pédagogique et les modalités de mise en œuvre

### **Tenue vestimentaire :**

Une tenue de sport adaptée est nécessaire.

- **pas de bijoux (montres, boucle d'oreilles, bagues ...)**